# Art. 20 Protection de la nature et des ressources naturelles

**Biotopes et habitats d’espèces protégés:**

Les biotopes et habitats d’espèces protégés conformément aux articles 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles; qui sont représentés à titre indicatif et non exhaustif sur la partie graphique du PAG.